

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le pavillon acheté par la Commune sur la société SIHR et situé rue Edouard Branly nécessite divers travaux d'amélioration pour garantir, notamment, l'isolation et l'étanchéité des bâtiments.

Il importe d'exécuter ces travaux rapidement car ce pavillon abrite le logement de l'Agent de Police Municipale et sa famille.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'entreprendre les travaux d'amélioration des petit et grand pavillons SIHR, bâtiments communaux situés rue Edouard Branly, afin d'en garantir les conditions d'habitabilité, pour une dépense de 73 000 F 00 TTC,
- cette dépense sera couverte par un emprunt à contracter,
- charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation de cet emprunt,
- demande que la garantie décennale soit donnée par architecte et entreprises en ce qui concerne notamment les travaux d'isolation du petit pavillon SIHR.